

BONNÉTABLE

.COM



**P6** Urbanisme : les guichets uniques

**P12** Ordures ménagères, rappel

**P14** Parlons argent...

# Le sommaire

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <p><b>03</b> Éditorial<br/><b>Le mot du Maire</b></p> <p><b>04</b> Vie locale<br/><b>Forum des associations 2021 :<br/>Un bon cru / Décorations de<br/>Noël : Quelques nouveautés</b></p> <p><b>05</b> Vie locale<br/><b>Les autorisations de travaux</b></p> <p><b>06</b> Aménagement de la ville<br/><b>Mise en place d'un Guichet<br/>Numérique des Autorisations<br/>d'Urbanisme / Le Guichet<br/>Unique de l'Habitat, c'est<br/>parti !!!</b></p> <p><b>07</b> Aménagement de la ville<br/><b>Voirie et éclairage public</b></p> <p><b>08</b> Environnement<br/><b>Les travaux vont commencer<br/>au parc !</b></p> | <p><b>10</b> Vie Locale<br/><b>Un jardin collectif, solidaire et<br/>pédagogique est né !</b></p> <p><b>12</b> Vie Locale<br/><b>Ordures ménagères TEOMI</b></p> <p><b>14</b> Finances<br/><b>Budget 2021</b></p> <p><b>16</b> Conseil municipal Jeunes<br/><b>Distribution alimentaire</b></p> <p><b>17</b> Ecoles<br/><b>Quoi de neuf à l'école<br/>élémentaire Catherine Paysan,<br/>place d'Armes ? / Election du<br/>Conseil Municipal Jeunes</b></p> <p><b>18</b> Ecoles<br/><b>Quoi de neuf à l'école<br/>élémentaire Catherine Paysan,<br/>place d'Armes ?</b></p> | <p><b>20</b> Écoles<br/><b>Quoi de neuf au Sacré-Cœur ?</b></p> <p><b>21</b> Associations<br/><b>La maison relais, un lieu pour<br/>se reconstruire</b></p> <p><b>22</b> Portrait<br/><b>Nouveau curé de Bonnetable :<br/>rencontre avec le Père Guy</b></p> <p><b>23</b> En bref<br/><b>Cheveux argentés : une édition<br/>de retrouvailles ! / Automnales<br/>de peinture, comme un air de<br/>printemps ! / 11 novembre :<br/>une commémoration très<br/>largement suivie</b></p> <p><b>24</b> État Civil<br/><b>Naissance + mariage</b></p> |
|--|--|---|

## Adresses mail de vos contacts à la mairie

### COMMISSION FINANCES ET ÉCONOMIE

- Frédéric BARRÉ : f.barre@bonnetable.fr

### COMMISSION VIE LOCALE

- Nathalie COURTAN : n.courtan@bonnetable.fr  
- Catherine CHARTRAIN : c.chartrain@bonnetable.fr

### COMMISSION AMÉNAGEMENT DE LA VILLE

- Alain BLOT : a.blot@bonnetable.fr  
- Alain GODET : a.godet@bonnetable.fr

### COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Jean-Louis TORTEVOIS : jl.tortevois@bonnetable.fr  
- Noémie BALTAZART : n.baltazart@bonnetable.fr

### COMMISSION CITOYENNETÉ, PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE, COMMUNICATION

- Amélie LECAS : a.lecas@bonnetable.fr  
- Thierry LEMONNIER : t.lemonnier@bonnetable.fr

**Crédits photos :** Frédéric Barré, Jean-François Avenard, Noémie Baltazart, Alain Blot, Clarisse Bourgoïn, Catherine Chartrain, Sabrina Foulard, Alain Godet, Amélie Lecas, Thierry Lemonnier, Maine Saosnois, Guylène Samson

**Contributrices (teurs) :** Frédéric Barré (directeur de la publication), Jean-François Avenard, Noémie Baltazart, Alain Blot, Clarisse Bourgoïn, Catherine Bouttier, Catherine Chartrain, Nathalie Courtan, Sabrina Foulard, Alain Godet, Manuela Gouet, Amélie Lecas, Thierry Lemonnier, Marion Quaggio, Guylène Samson.

**Création graphique et impression :**

Imprimerie CRES à Bonnetable  
02 43 29 31 57

# Le mot du Maire

**Chères Bonnétabliennes,  
chers Bonnétabliens,**

Cette année 2021 fut à l'image de la précédente, une année marquée par les évolutions successives de l'épidémie de la Covid-19. Néanmoins, nous avons poursuivi notre route, mettant en œuvre nos projets pour la commune, en maintenant une vigilance sur les finances publiques et en améliorant les services rendus à la population.

Les écoles ont été encore une fois l'une de nos priorités avec d'une part un investissement important en matériel pour la cantine scolaire et d'autre part la préparation d'un plan numérique d'envergure pour 2022. Le bâti communal étant vieillissant, une part non négligeable du budget a été

consacrée à l'entretien de celui-ci et l'année prochaine ne dérogera pas à la règle avec notamment la prévision de la réfection du toit du gymnase. Le plan pluriannuel d'entretien de la voirie a été suivi, permettant notamment la réfection d'un linéaire important de trottoirs.

Si 2022 sera une année riche en importants travaux de structure (1ère phase de l'aménagement du jardin public, la phase 2 des travaux d'assainissement...), c'est que 2021 aura été une année de préparations, de consultations citoyennes comme nous nous y étions engagés. Des réflexions, des études ont été menées sur des projets dont nous ne connaissons pas encore la faisabilité à court ou moyen terme (rue du Maréchal Leclerc, lotissement de La Cannetière...).

Le conseil municipal a fait le choix de suivre les conclusions de l'audit mené en 2019 sur l'organisation des services en recrutant du personnel encadrant pour améliorer le service rendu aux Bonnétabliens. Cela s'est traduit par le recrutement d'un nouveau responsable des services techniques au printemps dernier et de deux agents d'encadrement, l'un pour le pôle entretien des bâtiments communaux et l'autre le pôle de la restauration scolaire. Ces deux derniers postes seront pourvus en début d'année.

L'un des événements majeurs de cette année, a sans doute été l'installation de médecins dans les locaux de la résidence Bellevue rénovés à ce titre par la commune. Non moins important, c'est le maintien et le développement des commerces de proximité, et c'est avec plaisir que nous avons vu s'ouvrir un magasin de prêt à porter auquel je souhaite une pleine réussite et nous espérons que les projets amorcés en 2021 se traduiront par autant d'ouvertures en 2022.

Enfin, je voudrais remercier l'ensemble de nos agents communaux pour leur mobilisation quotidienne au service de la population. Ce sont eux qui mettent en œuvre les décisions du conseil municipal et sont les premiers au contact des Bonnétabliens.

La crise qui nous touche depuis presque deux ans nous a profondément affectés, isolés, mais elle ne doit pas nous empêcher de nous projeter vers un avenir commun et d'espérer des jours plus heureux.

Je vous souhaite une excellente année 2022 ainsi qu'une très bonne santé à toutes et tous.

Frédéric Barré  
Maire de BONNETABLE



*Je reçois sur rendez-vous, à la Mairie, et me déplace aussi à domicile pour les personnes à mobilité réduite.*

# Forum des associations 2021

## Un bon cru



Démonstration des adhérents du Lotus

Le forum a eu lieu le samedi 4 septembre, de 9h à 12h00, et malgré un contexte tendu en raison des incertitudes liées à la crise sanitaire. L'adjointe en charge de cette organisation remercie les associations présentes et les visiteurs qui furent plus nombreux que l'année dernière.

On peut souligner à cette occasion le civisme dont on fait preuve tous les participants, très compréhensifs au regard du contrôle en vigueur du passe sanitaire.

Lors de cette édition, l'association "Le Lotus" a effectué une magnifique démonstration face au public.



Delphine Triffaut a enregistré de nouvelles inscriptions pour l'EMD



La Patriote handball installée dehors au soleil

Et c'est à partir de 13h00 que les prix ont été remis aux lauréats à la suite du concours du nouveau logo de la ville de Bonnetable. Manon Levasseur, avait fait le trajet avec sa mère depuis le Maine-et-Loire, afin de recevoir son chèque des mains du maire, Frédéric Barré.

Rendez-vous le 3 septembre 2022 pour la prochaine édition.

## Décorations de Noël

### Quelques nouveautés



Les nouveaux sapins à l'école maternelle...

Les illuminations de la ville durant les fêtes de fin d'année sont un véritable sujet, vecteur de communication et d'attractivité pour Bonnetable. C'est pourquoi un inventaire des éléments en sa possession, puis une réparation des dispositifs pouvant être sauvegardés ont été réalisés par les services techniques, avant leur installation en fin d'automne.

Par ailleurs, la municipalité a décidé d'un plan pluriannuel d'investissement à destination de nouvelles illuminations de Noël. Ainsi, les habitants comme les visiteurs devraient constater petit à



...de même au jardin public



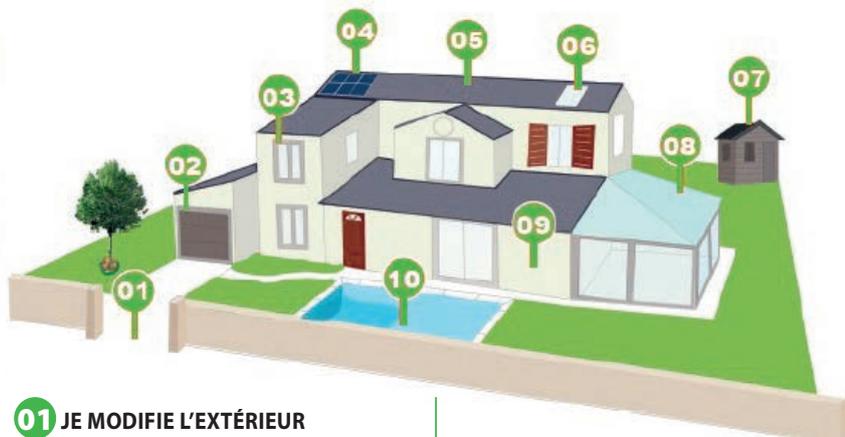
La demi-sphère sur son traîneau...

...devient magique la nuit tombée

petit une extension de l'éclairage festif dans les quartiers durant les fêtes.

Déjà, des nouveautés sont apparues cet hiver dans les décorations de Noël, avec par exemple ce traîneau, aussi beau de jour que de nuit, portant une boule de Noël à partir de laquelle vous avez sans doute pu faire de magnifiques photos avec vos enfants. Par ailleurs, 18 nouveaux sapins lumineux ont été répartis dans toute la ville.

# Les autorisations de travaux



## 01 JE MODIFIE L'EXTÉRIEUR

En édifiant ou modifiant un portail, une clôture ; en changeant la couleur des portes, du crépi...

> DÉCLARATION PRÉALABLE

## 02 J'AMÉNAGE MON GARAGE EN PIÈCE HABITABLE

JE VIENS ME RENSEIGNER EN MAIRIE

En zone urbaine :

il fait moins de 40 m<sup>2</sup>

> DÉCLARATION PRÉALABLE

il fait plus de 40 m<sup>2</sup>

> PERMIS DE CONSTRUIRE

Dans les autres zones :

il fait moins de 20 m<sup>2</sup>

> DÉCLARATION PRÉALABLE

il fait plus de 20 m<sup>2</sup>

> PERMIS DE CONSTRUIRE

## 03 JE CRÉE OU MODIFIE UNE OUVERTURE

Cela modifie l'aspect extérieur de ma maison

> DÉCLARATION PRÉALABLE

## 04 J'INSTALLE DES PANNEAUX SOLAIRES

Cela modifie l'aspect extérieur de ma maison

> DÉCLARATION PRÉALABLE

## 05 JE RÉNOVE LA TOITURE

Cela modifie l'aspect extérieur de ma maison

> DÉCLARATION PRÉALABLE

## 06 J'INSTALLE UNE FENÊTRE DE TOIT

Cela modifie l'aspect extérieur de ma maison

> DÉCLARATION PRÉALABLE

## 07 J'INSTALLE UN ABRI DE JARDIN

de moins de 5 m<sup>2</sup>

> AUCUNE FORMALITÉ

*En respectant tout de même le règlement du PLU*

entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup>

> DÉCLARATION PRÉALABLE

## 08 JE CONSTRUIS UNE VÉRANDA, PERGOLA, EXTENSION

JE VIENS ME RENSEIGNER EN MAIRIE

En zone urbaine :

il fait moins de 40 m<sup>2</sup>

> DÉCLARATION PRÉALABLE

il fait plus de 40 m<sup>2</sup>

> PERMIS DE CONSTRUIRE

Dans les autres zones :

il fait moins de 20 m<sup>2</sup>

> DÉCLARATION PRÉALABLE

il fait plus de 20 m<sup>2</sup>

> PERMIS DE CONSTRUIRE

## 09 JE RÉNOVE MA FAÇADE

Cela modifie l'aspect extérieur de ma maison

> DÉCLARATION PRÉALABLE

## CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION (CUa)

Ce document vous permet de vous renseigner sur les dispositions d'urbanisme et les servitudes d'un terrain.

## CERTIFICAT D'URBANISME OPÉRATIONNEL (CUb)

Ce certificat permet de renseigner la faisabilité d'un projet sur un terrain. Néanmoins, cette décision ne vaut pas une autorisation de travaux.

## PERMIS D'AMÉNAGER (PA)

Ce permis concerne les demandes d'aménagement : création d'un lotissement ou d'un terrain de camping.

## PERMIS DE DÉMOLIR (PD)

Cette demande concerne toutes les démolitions totales ou partielles d'un bâtiment.

## 10 J'INSTALLE UNE PISCINE ENTERRÉE OU HORS-SOL

de moins de 10 m<sup>2</sup> ou qui ne reste en place que 3 mois maximum par an.

> DÉCLARATION PRÉALABLE

de 10 à 100 m<sup>2</sup>, sans couverture (ou avec une couverture de moins de 1.80m de haut

> DÉCLARATION PRÉALABLE

de 10 à 100 m<sup>2</sup>, sans couverture (ou avec une couverture de moins de 1.80m de haut

> PERMIS DE CONSTRUIRE

## TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN-PIED (BÉTON OU BOIS)

Sans surélévation quelle que soit la surface

> AUCUNE FORMALITÉ

Surélevée < à 5 m<sup>2</sup>

> AUCUNE FORMALITÉ

Surélevée < à 20 m<sup>2</sup>

> DÉCLARATION PRÉALABLE

Surélevée > à 20 m<sup>2</sup>

> PERMIS DE CONSTRUIRE

## BON À SAVOIR

Déposer une déclaration préalable ou un permis de construire en mairie ne vaut pas autorisation

La non-déclaration des travaux expose les propriétaires à des poursuites devant les tribunaux compétents

La commune a 1 mois pour instruire une déclaration préalable, 2 mois si le projet se situe dans le périmètre des monuments historiques

Le délai d'instruction d'un permis de construire peut varier de 2 à 5 mois en fonction des consultations nécessaires au projet

Pour tout projet excédant 150 m<sup>2</sup> (création ou agrandissement), vous avez obligation de faire appel à un architecte

L'ensemble des formulaires de demande d'autorisation sont disponibles sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 il est possible de compléter les formulaires en ligne sur le site de la Communauté de Communes

# Mise en place d'un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2022, tout citoyen peut communiquer avec l'administration par voie électronique, qu'il s'agisse d'une simple demande, d'une déclaration ou d'une information. C'est la SVE, Saisine par Voie Électronique, mise en place dans le cadre de la loi ÉLAN de novembre 2018. Les documents d'urbanisme n'échappent pas à la règle et désormais les déclarations préalables, les permis

de construire, de lotir, de démolir... peuvent être rédigés depuis chez soi sur son ordinateur, sa tablette... grâce à la mise en place par la Communauté de Communes Maine Saosnois d'un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme accessible sur les sites de la Mairie et de la Communauté de Communes.

## Important :

Si la loi fait obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants de se doter d'une télé-procédure, de compléter et d'instruire ces documents par voie électronique, la possibilité est heureusement laissée à chaque citoyen de continuer à utiliser la version papier (qui sera numérisée ensuite par le service urbanisme de la mairie pour instruction).

## Le Guichet Unique de l'Habitat, c'est parti !!!

**Besoin d'aides techniques et financières pour rénover votre logement ?  
Renseignez-vous au Guichet Unique de l'Habitat – Maine Saosnois,  
des aides existent !**

La communauté de communes Maine Saosnois a mis en place un Guichet Unique de l'Habitat pour vous accompagner dans la réalisation de vos travaux. Cette opération, menée avec le soutien de l'État, de la Région Pays de la Loire et du Département de la Sarthe, permet d'accompagner tous les propriétaires du territoire, occupants ou bailleurs, quel que soit leur niveau de revenus.

Le guichet unique de l'habitat est animé par les conseillers de l'agence INHARI qui vous accueillent, vous informent, vous conseillent et vous accompagnent gratuitement dans vos démarches. Les travaux concernés sont :

- L'amélioration de la performance énergétique de votre logement (isolation, chauffage, menuiseries...)
- L'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap (remplacement d'une baignoire, monter-escaliers, rampe d'accès...)

- La réhabilitation d'un logement dégradé ou vacant (gros œuvre, électricité, plomberie...)

De nombreux financements existent pour les travaux de rénovation, INHARI vous guidera vers les aides auxquelles vous avez droit suivant les travaux envisagés. N'hésitez pas à les solliciter !

Attention : Ne pas commencer les travaux avant le dépôt des dossiers de demande de subventions. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.

Renseignements au 02 61 67 18 75 (du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h) à l'agence INHARI, 81 Grande Rue à Alençon. Permanences sur les communes de Mamers, Bonnétable, Marolles-les-Braults et Saint-Cosme-en-Vairais, sur rendez-vous. Demande de renseignement possible par mail ([renovation.mainesaosnois@inhari.fr](mailto:renovation.mainesaosnois@inhari.fr)).



Aucun démarchage à domicile ou par téléphone n'est réalisé. En cas de doute, la Mairie et/ou la Communauté de Communes se tiennent à votre disposition.

# Voirie et éclairage public

## AD/AP : AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE



Réfection de l'éclairage public de la mairie pour les piétons

L'accessibilité est une obligation légale qui permet à toute personne de pouvoir accéder à un lieu, un équipement...

Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente, pas seulement en intérieur mais aussi en extérieur, au sein même du parking.

### MAIRIE :

Une mise aux normes du cheminement entre la place de stationnement PMR "personne à mobilité réduite" et la mairie a été réalisée avec l'installation d'un éclairage à LED et détection de présence pour éviter un éclairage permanent.

### ECOLE MATERNELLE :

Par manque d'éclairage du parvis à l'entrée de l'école maternelle, il était nécessaire et recommandé de poser 2 candélabres à LED.

**Coût de l'ensemble des travaux :**  
**17 183,12 € TTC**

## RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE



État de la voirie avant...

La voie vicinale 9, du lieu-dit la Mandinière à la route de Saint Georges-du-Rosay, en lisière de la forêt, a bénéficié d'importants travaux de réfection de la chaussée en raison de nombreux trous et déformations. Il devenait urgent d'effectuer ces travaux pour la sécurité des usagers.

L'enduit d'usure sur cette voie va connaître une imperméabilisation par une couche de bitume complétée par un gravillonnage.

**Le montant des travaux s'élève à**  
**27 400 € TTC**



... et après travaux

## RAPPEL AUX ARTISANS ET PARTICULIERS



Il est impératif de demander un arrêté d'autorisation d'occupation du domaine public ou de stationnement dans le cadre des travaux suivants :

- pose d'un échafaudage,
- pose d'une benne à ordures ou à gravats,
- d'un déménagement / emménagement,
- d'une livraison en tout genre pouvant occasionner des restrictions de circulation,
- de tout type d'intervention qui nécessite l'occupation du domaine public et/ou restrictions de circulation

- Remplir le cerfa 14023\*01 (permission de voirie) ou le cerfa 14024\*01 (circulation)
- Le déposer en mairie ou par mail à l'adresse suivant [urbanisme@bonnetable.fr](mailto:urbanisme@bonnetable.fr) 1 semaine avant.
- Un arrêté municipal vous sera délivré et celui-ci est à afficher au droit du site d'intervention minimum 48h avant.

De manière générale, tout type d'intervention qui nécessite l'occupation du domaine public et/ou qui occasionne des restrictions de circulation doit faire l'objet d'une demande d'arrêté.

Les professionnels devront utiliser leurs propres panneaux de signalisation.

Cependant des panneaux seront mis à disposition des particuliers.

# Les travaux vont commencer au parc !

**Après plus de 2 ans de travail d'arrache-pied pour préparer, concevoir et concerter, les premiers coups de pioche ont résonné dans le parc du Tripoulin depuis le mois de décembre.**

## Pour mémoire, au menu :

- La réfection et re-création si besoin de l'allée principale (historiquement l'allée empruntée par les chasseurs pour se rendre du château à la forêt) et la reprise de l'allée en bas du parc - dite «sentier de chèvres» actuellement - pour en faire une allée praticable en poussette ou pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Pour cela, la ligne électrique qui défigure actuellement le paysage sera enfouie.
- L'état des lieux, par un expert du patrimoine arboré du parc, afin de supprimer les arbres malades et dangereux, élaguer ceux qui en ont besoin avant une replantation massive d'arbres et d'arbustes. C'est notamment l'entrée face au château et le parking qui prendront une tout autre allure. Et un verger dédié à notre célèbre écrivaine locale, Catherine PAYSAN, sera planté.
- L'aménagement de la rue de la Prairie pour sécuriser les promeneurs, en limitant la vitesse de circulation et

intégrer cette voie goudronnée dans la continuité des deux parties du parc.

- La création d'un parking PMR et un espace de jardin en hauteur, à vocation de jardin collectif, solidaire et pédagogique, sera enfin tracé sur une parcelle nouvellement acquise par la mairie, en face de l'entreprise Benoist.

C'est l'entreprise IDVERDE qui a remporté le marché public et sera donc le bras outillé de ces travaux qui finiront en avril 2022.

Bien sûr, il leur a été demandé de limiter toutes les pollutions ou nuisances qui pourraient provenir au cours du chantier, tel que le bruit. Pour ce qui est de l'accès piétonnier au parc, il sera maintenu pendant la totalité des travaux, même si certaines zones seront alternativement et temporairement fermées pour travaux.

A noter : Lors des aménagements routiers sur la portion de la rue de la Prairie, il sera nécessaire de bloquer



Chargeuse retenue pour les travaux



Plan de l'avant-projet Zeppelin



Équipe ID VERDE

la circulation pendant 3 semaines. Des informations précises quant aux dates de fermeture de cette portion seront données via les panneaux lumineux et le site internet de la commune.

Ensuite, toujours en 2022, le cabinet Zeppelin reviendra vers nous, habitants et habitantes de Bonnetable, afin notamment d'établir l'emplacement le plus pertinent pour les traversées nord/sud du parc.

**Les travaux en chiffres**

Environ 6 000 m2 de terre décaissée et d'allées rétablies

Environ 900 mètres linéaires de haies

Plus de 200 arbres replantés

**Chouchoutons la biodiversité du parc public du Tripoulin !**

Pour nous toutes et tous, le parc public,

c'est avant tout un espace de nature à préserver, une prairie humide qui remplit de nombreuses fonctions écologiques. Alors, pour en prendre soin au mieux, la municipalité s'est bien entourée.

**Un refuge LPO**

En 2021, les naturalistes de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) sont venus réaliser des inventaires de la faune présente sur le parc, parfois en présence de quelques habitants passionnés de nature. A partir des résultats de ces relevés, de l'observation du parc, des entretiens avec les différents usagers, ils nous proposeront un plan de gestion optimal. L'objectif de cet accompagnement est d'adapter le type d'entretien et son intensité aux caractéristiques et utilisations des espaces. Une phase d'échanges avec

nos services techniques et d'éventuelles formations de nos agents aux méthodes de gestion convenues permettra d'établir le plan de gestion final. Au printemps, une animation à destination des scolaires et une à destination des familles seront également organisées et animées par la LPO.

**Des plantations adaptées grâce aux actions en faveur du bocage du Département de la Sarthe**

Une chargée de mission Bocage nous accompagne notamment dans la conception du verger, la replantation de haies champêtres ou d'arbres isolés d'essences locales. Elle est également sollicitée pour l'aménagement d'une mare pédagogique, très demandée par nos écoles, pour la phase 2 de l'aménagement du parc.



L'une des essences choisies...



... ainsi que celle-ci

# Un jardin collectif, solidaire et pédagogique est né !

**Derrière la résidence Bellevue, à côté de l'hôpital local, le balai des engins de chantier a commencé... Grâce à un partenariat riche et développé, c'est un jardin collectif, solidaire et pédagogique qui va voir le jour.**

## L'objectif ?

- Transmettre, donner et recevoir des savoirs autour du jardinage et les mettre en pratique ensemble,
- Vivre des rencontres, notamment intergénérationnelles, dans la convivialité et l'esprit de partage,
- Découvrir et aimer son environnement.

Ainsi, cet espace offrira notamment aux résidents de la résidence Bellevue, de l'hôpital local tout proche et à leurs visiteurs, et à tout un chacun-e un espace idéal pour se promener et découvrir des plantes, des méthodes de jardinage, des installations utiles à la biodiversité... Deux grandes allées PMR ainsi que l'installation de carrés potagers surélevés permettront à tous et à toutes d'accéder aux cultures. Selon les souhaits des participants, seront cultivés des légumes bien sûr, mais aussi des fleurs comestibles, des aromatiques, des petits fruits... Chaque semaine, entre mars et octobre, des groupes seront accueillis par des « experts » pour les aider à jardiner en agro-écologie, pour découvrir toute la biodiversité qu'abrite un jardin en

s'amusant, pour construire des objets utiles et décoratifs... Grâce au lien avec l'association locale de Jardiniers sarthois, celles et ceux qui se découvriront une passion pour le jardinage pourront alors candidater à une parcelle individuelle au sein des jardins de la rue Calmette. Une partie des récoltes est destinée aux ateliers cuisine réalisés par la Résidence Autonomie, la Maison Relais, le Centre Communal d'Action Sociale et le Centre Social Intercommunal. L'autre partie sera répartie aux bénéficiaires de la distribution alimentaire. Un moyen pour les écoliers et les écolières, et aussi pour tous les autres jardiniers à venir, de mettre en œuvre les valeurs de partage et de solidarité...

Ce jardin est conçu comme un espace public, ouvert. La municipalité qui a initié ce projet, souhaite qu'il devienne un lieu vivant, permettant pourquoi pas des séances de peinture en plein air, des conférences, des réalisations artistiques... D'ailleurs, chacun y va déjà de son idée pour le futur : troc de plantes et de graines, poulailler, jeu de piste, rallye des 5 sens, soirée astronomie, ajout de ruches et d'hôtel à insectes...

## LES PARTENAIRES DE CE PROJET

(par ordre alphabétique)

**7 belle famille**

APEB

APEL

Centre Communal d'Action Sociale

Centre Social Intercommunal

Collège La Foresterie

Ecole du Sacré Cœur

Ecole maternelle Charles Perrault

Ecole élémentaire Catherine

Paysan

Ensemble si on sortait

EPHAD

Grain de Pollen

Habitant(s) à titre individuel

Les jardiniers sarthois

Lycée de Perseigne - Mamers

Maison Relais

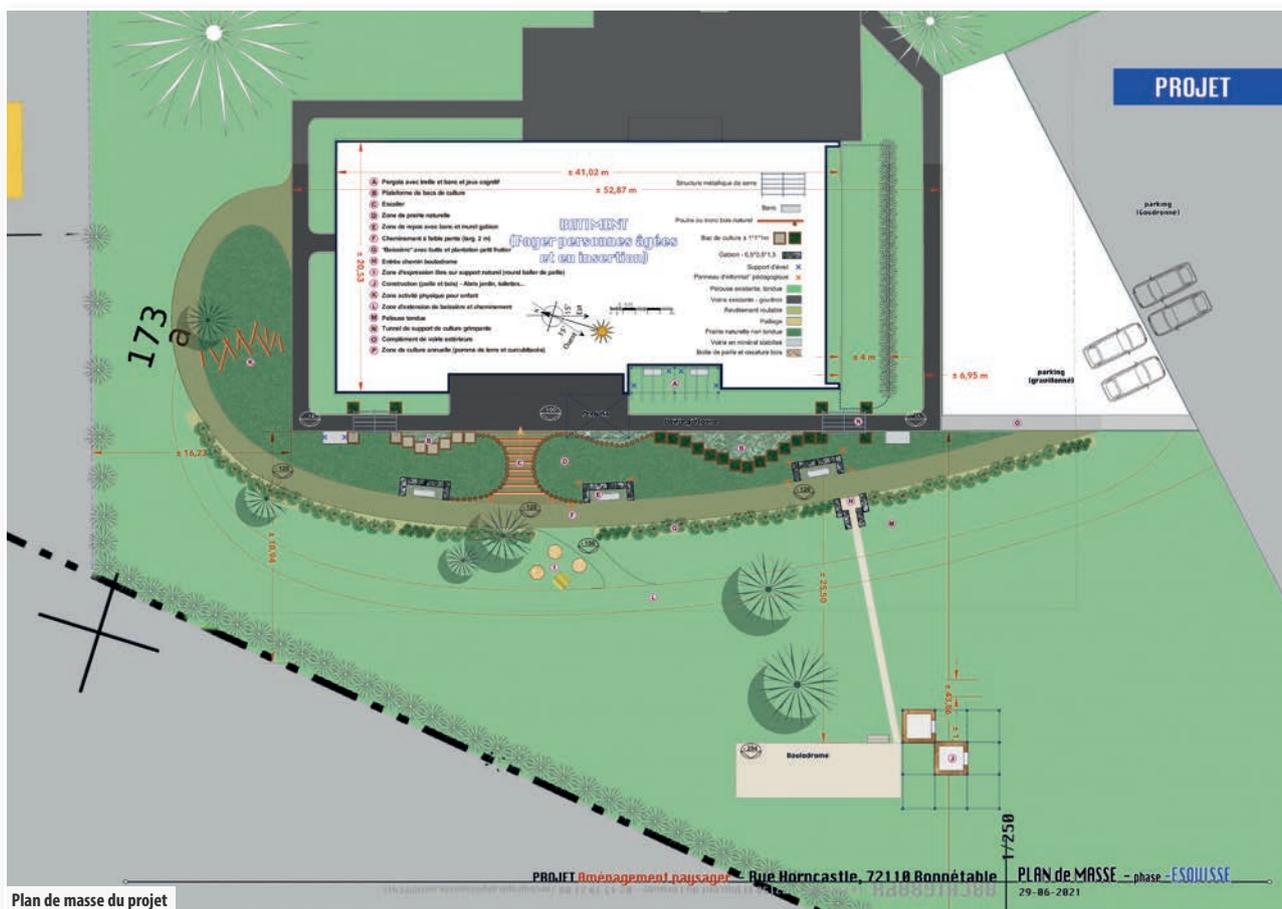
Municipalité

Résidence Autonomie

Ce projet a pu voir le jour notamment grâce à une subvention étatique de plus de 8 000 euros. Cette subvention a été octroyée dans le cadre du plan de relance 2021 pour la création de nouveaux jardins partagés.



Carrés potagers



**EVÈNEMENTS À VENIR**

(les dates et conditions d'accueil seront précisées par voie de presse, sur les panneaux lumineux et sur le site de la commune)

**FIN AUTOMNE 2021**

Finalisation des installations principales du jardin

**HIVER 2021**

Inauguration-rencontres par les partenaires

**HIVER 2021**

Plantation collective des arbustes

**PRINTEMPS 2022**

Pantation des vivaces

**PRINTEMPS 2022**

Portes ouvertes avec appel aux dons de matériel et de plantes

**DE MARS À OCTOBRE 2022**

Lancement de la saison 1 du jardinage collectif

**La parole est aux acteurs...**

Voici les mots enthousiastes qui se sont échangés, en septembre 2021, lors du lancement du projet :

*"Je suis ravie, je partage, la solidarité, les valeurs qui font écho à notre travail au Centre Social, un travail commun avec de belles valeurs."*



Allée pour personnes à mobilité réduite

*"Surpris qu'il y ait pas mal d'acteurs, c'est bien d'être motivé afin que cela soit pérenne"*

*"Une belle prise en compte des besoins d'espaces verts, de proximité, de besoin de jardin, de mettre les mains dans la terre, ce sont nos propres racines."*

*"Le plaisir d'avoir entendu ces valeurs partagées. J'imagine le sourire des enfants et ça, c'est génial."*

*"Ravie de voir que cela réunit différentes générations. Cela fait du lien. Je pense aux enfants qui vont sortir de l'école. Vivre des expériences chouettes, en germe..."*

*"Je repars avec des prises de contact déjà. C'est un premier pas vers les structures pour faire découvrir des possibles aux enfants."*

*"J'ai hâte ! cela démarre quand ?"*

*"Quand on prend soin de la terre, on prend aussi soin des gens. Dans notre structure, il y a beaucoup de gens qui viennent du milieu agricole. Ce n'est pas facile pour eux mais il y a beaucoup de savoirs qui ne doivent pas être perdus. C'est l'occasion de faire parler les anciens autour de cela."*

*"Je suis ravie de voir qu'il y a plein de monde autour de la table. Vivre une expérience commune entre les structures, les habitants. Au plaisir de se voir tous !"*

**Vous avez aussi envie de rejoindre cette initiative ?  
Faites-vous connaître en mairie à l'accueil ou par mail à [n.baltazart@bonnetable.fr](mailto:n.baltazart@bonnetable.fr)**

# Ordures ménagères

## TEOMI

### PLUS QU'UN AN AVANT LA TEOMI

**Les ordures ménagères et les sacs jaunes des résidents sur l'ex-Maine 301 sont ramassés en porte à porte. Seul le verre doit être déposé par les habitants eux-mêmes dans les containers destinés à sa collecte. Tout ceci a bien entendu un coût, qui est relativement maîtrisé jusqu'ici, grâce en partie aux efforts de tri des usagers.**

Malheureusement, les frais de ramassage et surtout le coût du traitement des déchets vont augmenter de façon significative par la suite. La communauté de communes Maine Saosnois, qui n'est en rien responsable de cette inflation, tente encore de la limiter par une sensibilisation à un tri accru de nos ordures ménagères. Et ça commence cette année !

Fin 2021, nous avons tous été invités à retirer nos premiers rouleaux de sacs gris. Destinés à remplacer les noirs, leur collecte a débuté pour Bonnétable au

#### RAPPEL CONCERNANT LE DÉPÔT DES SACS GRIS TRANSLUCIDES ET DES SACS JAUNES

Il est rappelé que le dépôt - sur les trottoirs - des sacs destinés, tant à la collecte des ordures ménagères (gris translucides) qu'aux emballages et papiers (jaunes), n'est autorisé que la veille au soir de leur ramassage, quel que soit le jour fixé sur le calendrier pour l'enlèvement des ordures.

mois de novembre, avec une période de tolérance liée au rodage. Désormais, c'est la règle : toujours des sacs jaunes pour le tri sélectif (hors verre) bien sûr, mais plus aucun sac noir et, dès 2022, le moins de sacs gris possible pour nos ordures ménagères. Ceci afin de préparer la TEOMI de 2023.

#### LA TEOMI, C'EST QUOI ?

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère Incitative (TEOMI) est une obligation née de 2 lois (Grenelle I de 2009 et transition énergétique de 2015) destinée, entre autres, à nous inciter à produire moins d'ordures ménagères en les triant mieux. De cette manière, nous devrions aussi pouvoir limiter l'impact sur notre facture. Le montant de la TEOMI figurera, comme aujourd'hui, sur notre avis annuel d'imposition de la taxe foncière.

La TEOMI est constituée de deux montants. Une part fixe qui, justement, est calculée à partir de notre impôt foncier. Elle sert à financer les frais fixes de la gestion des déchets. Et puis une part variable, celle qu'on appelle "incitative", qui est directement liée à notre production d'ordures ménagères,

#### ARTICLE R632-1 DU CODE PÉNAL, APPLICABLE EN CAS DE SACS NON-CONFORMES

Est puni de l'amende de 35 euros - prévue pour les contraventions de la 2e classe - le fait de déposer, dans des conteneurs, poubelles ou bennes adaptés aux déchets ou aux emplacements désignés à cet effet pour ce type de déchets par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par cette autorité, notamment en matière d'adaptation du contenant à leur enlèvement, de jours et d'horaires de collecte, ou de tri des ordures.

donc au nombre de rouleaux de sacs gris récupérés. C'est pour cette raison que plus nous utiliserons de sacs gris, et donc de rouleaux, plus la part incitative augmentera.

#### PERMANENCE DES « SACS GRIS »

Voici le tableau des permanences durant lesquelles la distribution des « sacs gris » au public a lieu à Bonnétable, au centre social Mazagran :

3 Rue Ernest Renan  
72600 MAMERS

Lundi de 14h à 17h  
Mardi de 14h à 17h  
Mercredi de 14h à 17h

8 Rue Mazagran  
72110 BONNÉTABLE

Mercredi de 9h à 12h  
Jeudi de 9h à 12h  
Vendredi de 9h à 12h

7 Place Henri Coutard  
72260 MAROLLES LES BRAULTS

Mercredi de 14h à 17h  
Jeudi de 9h à 12h  
Vendredi de 14h à 17h

**Il est impératif de vous munir d'au moins un des justificatifs suivants :**

- Carte d'accès en déchèterie
- Justificatif de domicile
- Pièce d'identité à jour

A noter qu'un résident de Bonnétable, de passage à Mamers ou Marolles à l'heure des permanences, peut y retirer ses sacs gris, les 3 antennes étant ouvertes à tous les usagers du territoire pour le retrait des sacs (y compris les jaunes).

## LES MODES DE COLLECTES

**Zone Verte (Communes: Blèves, Louzes, Les Aulneaux, Contilly, Allières-Beauvoir, Neufchâtel-en-Saosnois, Villaines-la-Carelle, Marollette, Suré, Vezot, Saint-Longis, Mamers, Saint-Rémy-du-Val, Panon, Louigny, Les Mées, Saosnes, Pizieux, Saint-Rémy-des-Monts, Origny-le-Roux, Saint-Calez-en-Saosnois, Commerveil, Saint-Vincent-des-Près, Saint-Pierre-des-Ormes, Courgains, Monhoudou, Moncé-en-Saosnois, Saint-Cosme-en-Vairais, René, Thoigné, Marolles-les-Braults, Avesnes-en-Saosnois, Meurcé, Dangeul, Marolles-les-Braults, Peray, Nauvay, Lucé-sous-Ballon, Congé-sur-Orne, Saint-Algan, Courcival, Rouperroux-le-Coquet, Nogent-le-Bernard, Mézières-sur-Ponthouin, Jauzé, Terrehault, Saint-Georges-du-Rosay, Courcemont, Briosne-les-Sables, Bonnetable, Beaufay.**

- Sacs d'ordures ménagères en porte à porte ou en apport volontaire avec badge d'accès.
- Emballages recyclables en apport volontaire.

- Sacs d'ordures ménagères en porte à porte.
- Emballages recyclables en apport volontaire.

- Sacs d'ordures ménagères en porte à porte.
- Sacs jaunes d'emballages et papiers en porte à porte.
- Verre en apport volontaire.

Pour 2021, aucun des sacs récupérés ne sera facturé, la taxe foncière ayant déjà payée et la fin d'année servant d'entraînement. En 2022, notre imposition sera calculée comme en 2021. A compter de cette année également, chaque rouleau de sacs gris remis par foyer sera facturé, mais il ne sera répercuté que sur la TEOMI de 2023.

En 2023, comme en 2022, l'ex-Maine 301 - et donc les habitants de Bonnetable - bénéficiera toujours du ramassage en porte à porte des ordures ménagères dans les sacs gris et de la collecte des sacs jaunes pour le tri sélectif (hors verre). A noter qu'eux sont gratuits !

**Pour en savoir plus, vous pouvez vous reporter à la documentation qui figure sur le site internet de la commune, en tapant : <http://www.bonnetable.mairie72.fr/nouveau-fonctionnement-des-ordures-menageres>.**

**N'oubliez pas la dépose en déchèterie pour tous les autres déchets, muni de votre carte d'accès !**

**HORAIRES DE VOS DÉCHÈTERIES**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>BONNETABLE</b>	14h-18h	09h-12h	09h-12h 14h-18h	-	09h-12h 14h-18h	09h-12h 14h-18h
<b>MAROLLES-LES-BRAULTS</b>	09h-12h	-	09h-12h 14h-18h	-	14h-18h	09h-12h 14h-18h
<b>ST RÉMY DES MONTS MAMERS</b>	09h-12h	14h-18h	14h-18h	09h-12h	09h-12h 14h-18h	09h-12h 14h-18h
<b>ST COSME EN VAIRAIS</b>	-	09h-12h	-	14h-18h	09h-12h	09h-12h 14h-18h

# Budget 2021

## ÉTAT DES LIEUX DES GROSSES DÉPENSES

**Comme pour celui de 2020, le budget 2021 a été impacté par la crise de la Covid-19, avec des recettes en moins (locations de salles annulées, reportées ...) et des charges toujours plus importantes pour se conformer aux protocoles sanitaires.**



Réfection des bordures et trottoirs

Outre les produits et équipements supplémentaires, nous avons encore dû recruter du personnel pour répondre aux exigences de nettoyage et désinfection des bâtiments communaux. Néanmoins, grâce à une gestion raisonnée et d'anticipation, ce budget 2021 a fait la part belle à l'investissement pour améliorer notre cadre de vie :

- 30 000€ consacrés à l'entretien de nos écoles : changement du porche de l'école Catherine Paysan ; réfection de toiture à l'école Charles Perrault ; ces efforts en direction de nos plus jeunes se poursuivront en 2022 par l'amélioration des structures en place et par un vaste programme d'équipement informatique.



Réfection du toit de l'école maternelle

- 33 000€ investis dans le changement de matériels de la restauration scolaire (matériels de cuisson,

de préparations culinaires ainsi que des armoires réfrigérées). Un investissement nécessaire dû à la vétusté du matériel, aux normes de sécurité alimentaire et à l'accroissement du nombre de repas servis chaque jour.



Renouvellement du matériel de la cantine

- 20 000€ dédiés au renouvellement de logiciels informatiques, de postes téléphoniques ainsi qu'au renforcement de la vidéo-protection.

- 10 000€ affectés au cimetière pour la reprise de concessions funéraires, le relevage de tombes et pour l'achat de cavurnes.
- 30 000€ d'achats de matériels pour les services techniques, pour les équipements sportifs et associatifs et dans l'achat d'illuminations de Noël. Le forage du stade Franck Maufay a été refait pour permettre l'arrosage autonome de la pelouse (l'ancien étant devenu inexploitable).
- 22 000€ ont été consacrés à l'achat d'un terrain (pour l'agrandissement du jardin public dans le cadre de son réaménagement), ainsi qu'au raccordement aux réseaux d'une parcelle en agglomération non desservie et au bornage d'une partie de la parcelle des jardins familiaux. En effet cette parcelle étant sous-exploitée depuis de nombreuses années, quatre terrains constructibles ont donc été délimités en bordure de la rue du Professeur Calmette et sont commercialisés afin de voir s'y installer de nouveaux habitants. Le reste de la parcelle reste disponible pour accueillir les jardiniers.

- 170 000€ attribués à la réfection des trottoirs et des chaussées, aux travaux d'accessibilité (Ad/AP) et au désamiantage / démolition du pavillon au 5 rue Twinstringen. Le programme d'accessibilité des bâtiments et installations communales se terminera en 2022 par la mise aux normes et de l'accessibilité des vestiaires du stade Nonna Debonne.

A la place du pavillon rue Twinstringen, le conseil municipal souhaite réaménager l'entrée du parking de la salle Mélusine pour faciliter son accès et sécuriser la sortie des élèves du collège.



Le sommier de l'orgue a été restauré

- 21 000€ ont été nécessaires pour la première phase de restauration de l'orgue de l'église Saint-Sulpice, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine et l'association des Amis des orgues du secteur paroissial de Bonnetable.
- 200 000€ ont été investis pour transformer le camping municipal en aire d'accueil de camping-cars. Forte de ses 15 emplacements offrant une prestation de qualité, l'aire a rencontré le succès dès son ouverture en début d'année avec une fréquentation en hausse et qui sera renforcée par l'attrait du réaménagement du jardin public et par la collaboration avec l'office de tourisme Maine Saosnois.
- 500 000€ ont été fléchés pour la première phase du réaménagement du jardin public, commencée en décembre dernier. Après la concertation avec les usagers, cette première phase est dédiée à la restauration des allées, à la plantation d'arbres en nombre, à la sécurisation

de la traversée de la rue de la prairie, ainsi qu'à l'enfouissement de la ligne à haute tension traversant la deuxième partie du parc.

Tout en étant extrêmement vigilant sur les charges de personnel, le conseil municipal suit les recommandations de l'audit effectué en 2019 sur l'organisation des services et a décidé la création de deux postes. C'est ainsi qu'au printemps

un nouveau responsable des services techniques a pris ses fonctions et qu'en novembre le conseil municipal a décidé la création d'un poste de responsable de la restauration scolaire finalisant l'organigramme adopté suite à l'audit. Cet effort financier de la commune a été réalisé pour améliorer les conditions de travail des agents et la qualité du service rendu, ce qui induit des recrutements de personnels aux compétences avérées.



Entrée de l'aire de camping-cars

## PERSPECTIVES 2022 : D'IMPORTANTES INVESTISSEMENTS

Le budget 2022, préparé par la commission finance et soumis à l'approbation du conseil municipal, se définira en fonction des évolutions incertaines des dotations de l'État, des charges de fonctionnement (dont les charges de personnels), de la capacité d'autofinancement des projets et des subventions allouées à chaque projet. Celui-ci fera encore la part belle au financement de l'entretien des structures actuelles (entretien des bâtiments communaux; réfection des chaussées et trottoirs... ) et à l'investissement, conséquent mais maîtrisé, pour améliorer le cadre de vie et préparer Bonnetable aux futurs enjeux.

La phase 1 du réaménagement du jardin public, d'un montant de 500 000€, se terminera au printemps, s'en suivra le lancement de la deuxième phase portant sur l'aménagement des diverses zones du parc.

Afin de suivre le schéma directeur d'assainissement effectué sur la commune, après la première tranche des travaux au sud de la ville et après 2 ans d'études et préparation, 2 000 000€ du budget autonome de l'assainissement seront affectés à la deuxième tranche de la mise aux normes du réseau d'assainissement de la commune. Travaux indispensables pour réhabiliter un réseau unitaire vétuste

en un réseau séparatif répondant aux critères environnementaux et travaux nécessaires pour le développement à venir de la commune (lotissement; développement industriel ...).

Les premières esquisses du futur lotissement de la Cannetière ont été produites par le maître d'œuvre (50 000€) et l'étude de faisabilité du lotissement sénior a été commandé à Sarthe Habitat (8 500€). Deux projets en bonne voie soumis encore aux études d'impacts environnementaux sur la gestion des eaux de pluies et des eaux usées.

# Distribution alimentaire

## MOBILISATION SOLIDAIRE POUR LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE DE BONNETABLE

Après une année de pause, les quatorze élus du Conseil Municipal Jeune se sont à nouveau mobilisés pour la distribution alimentaire de Bonnetable. Cette action s'est déroulée les jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27 novembre 2021, dans le cadre de la Collecte Nationale de la Banque Alimentaire.



Une mission prise très au sérieux

Afin de comprendre ce qu'est la distribution alimentaire et son fonctionnement, nos jeunes élus ont dans un premier temps rencontré madame PIETTE, responsable du Centre Communal d'Action Sociale. Ils ont pu

visiter les locaux de la distribution et échanger sur ce service dédié aux foyers du territoire.

Dans un deuxième temps, ils ont



La collecte est comptabilisée et rangée

travaillé la communication pour la collecte 2021 auprès des écoles. Ils ont créé des affiches originales et présenté cette action à leurs camarades de classe. Pour les aider, ils ont été encadrés par Marie et David, animateurs enfance de la commune.

La collecte s'est ensuite déroulée en deux étapes. Des caddies ont été

### Les chiffres des collectes annuelles

Les chiffres des collectes annuelles :

Collecte 2017 : 830 kg

Collecte 2018 : 770 kg

Collecte 2019 : 583 kg

Collecte 2020 : 77 kg

Collecte 2021 : 631 kg

installés dans les écoles Catherine Paysan et du Sacré Cœur pendant deux jours. Puis, le samedi, des équipes se sont relayées de 9h00 à 17h30 au Super U de Bonnetable.

La motivation et le dynamisme des enfants ont permis de récolter 631 kg de denrées alimentaires non périssables, de produits d'hygiène et de puériculture. Nous tenons à remercier toutes les personnes ayant participé à cette action pendant ces trois jours et qui ont permis sa réussite : les écoles, les élèves, les parents, les bénévoles, les élus, les clients et les agents municipaux.

### LES PREMIERES ACTIONS DES ELUS

**Jeudi 11 novembre 2021** : participation à la commémoration

**Du 25 au 27 novembre** : collecte pour la distribution alimentaire

**Vendredi 3 décembre** : inauguration de la boîte aux lettres du Père Noël et lancement des illuminations



La première équipe est en place



Le père Noël à Bonnetable

# Quoi de neuf à l'école élémentaire Catherine Paysan, place d'Armes ?

## UN NOUVEAU PORTAIL POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE CATHERINE PAYSAN

L'été dernier, l'entreprise Tostain - de Beaufay - a installé ce nouveau portail à l'école primaire Catherine Paysan. L'ancien était trop lourd, donc peu pratique à ouvrir, et son état était devenu vraiment trop vétuste. La luminosité qu'apporte le nouveau, grâce à son imposte en verre, ainsi que sa maniabilité représentent deux avantages essentiels pour cette entrée principale. Cette nouvelle installation comporte même un dispositif qui prévoit une ouverture future du portail par interphone ou la vision directe sur le dehors pour un meilleur contrôle d'accès depuis l'intérieur.

La question du choix du matériau s'est posée entre le bois et l'acier. Le bois est plus en cohérence avec son environnement, alors que le rendu de l'acier n'aurait pas été aussi chaleureux. De même, l'autre inconvénient de l'acier réside en ce matériau qui chauffe au soleil et que, au vu de l'exposition du portail en plein sud, cela aurait pu devenir un danger pour les enfants. C'est pourquoi, la municipalité a opté sur le bois.

La couleur, elle, a été choisie en harmonie avec celle des fenêtres situées de part et d'autre du portail. Son prix est de 9 574,26 euros.



Le nouveau portail de l'école primaire

## Election du Conseil Municipal Jeunes



Élections des conseillers Jeunes

L'élection des conseillers municipaux du C.M.J. a eu lieu dans les écoles la semaine du 11 au 16 octobre. Seuls, les élèves de CM2 pouvaient être

élus, alors que ce sont les CM1 et CM2 qui ont voté. Le samedi 23 octobre, les nouveaux conseillers se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de Bonnetable pour élire leur maire. Sur 14 conseillers, 10 se sont portés candidats pour cette fonction de maire.

Et c'est Lisa Gypteau qui succède à Nathan Gaufreteau.

Leurs principales missions sont de participer, entre autres, aux commémorations et d'être acteurs dans la récolte des dons pour la banque alimentaire qu'ils auront visitée préalablement.



Lisa Gypteau succède à Nathan Gaufreteau

# Quoi de neuf à l'école élémentaire Catherine Paysan, place d'Armes ?

## L'ÉCOLE PUBLIQUE, UNE VÉRITABLE RUCHE !

**L'école Publique Catherine Paysan fonctionne à Bonnetable comme une grande ruche où chacun à son rôle et où chaque rôle est indispensable pour faire grandir dans de bonnes conditions les enfants qu'elle accueille.**



La rentrée des petits maternelles

### Les enseignants et les Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH)

Seize enseignants encadrent les 371 élèves de 2 à 11 ans répartis dans les quinze classes, cinq en maternelle, dix en élémentaire. Un autre enseignant coordonne l'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire basée sur l'élémentaire. Cette unité accueille des enfants en situation de handicap. Un enseignant supplémentaire décharge les maîtresses à temps partiel.

**La nouvelle directrice,** Guylène Samson et son équipe accueillent cette année quatre nouveaux enseignants. Mme Marion Pinaudier est en charge des enfants de Toutes Petites et Petites Sections. M. Frédéric Calibre remplace pour l'année Mme Dodin sur l'ULIS. M. Vincent Le Floch assure les décharges des enseignantes qui travaillent à 80 %. Mme Isabelle Travers est arrivée cette année à mi-temps en soutien à la direction.

Enfin, cinq AESH aident certains de nos élèves afin qu'ils puissent, malgré leurs besoins particuliers, suivre les enseignements et progresser avec leurs camarades de classe. Cette équipe est aussi assistée par les enseignants

spécialisés du Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté. Carine Avignon, Daniel Rodrigues et Florence Benkoc interviennent régulièrement auprès de nos élèves les plus fragiles.

### Les personnels municipaux

Tous ces personnels de l'Éducation Nationale ne pourraient travailler sereinement sans la présence des services municipaux. En effet, à la maternelle, quatre ATSEM, secondent efficacement et avec douceur les enseignants auprès de nos plus jeunes enfants.

Les agents d'entretien des services municipaux effectuent tous les jours le nettoyage des locaux. Ils nous permettent de profiter de locaux propres et accueillants, leur rôle est indispensable en cette période de crise sanitaire.

Il en est de même pour les personnels des services techniques toujours disponibles pour venir réaliser petites ou grosses réparations et permettre ainsi aux élèves d'évoluer dans des locaux sécurisants et agréables.

Enfin, les personnels des services de restauration et d'animation assurent la prise en charge de nos élèves sur tous les temps périscolaires du matin, du midi et

du soir. Leur rôle est indispensable pour soulager les familles qui leur confient leurs enfants.

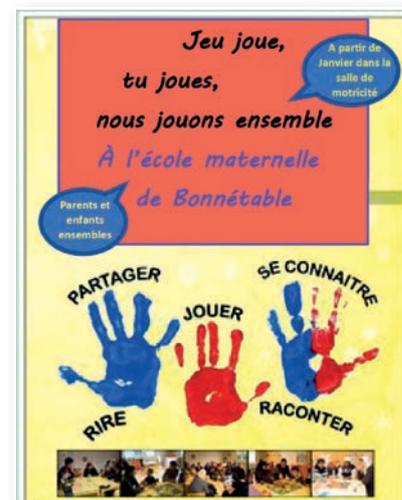
### Les parents d'élèves et l'APEB (Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique de Bonnetable)

Les parents d'élèves, au travers de leur association et aussi de leurs représentants au conseil d'école, assurent un lien, une animation et une convivialité importante.

L'APEB a déjà organisé la bourse aux jouets à la maternelle, d'autres actions sont dans leurs tablettes. N'hésitez pas à y participer !

### Les moins de trois ans et l'accueil des familles à la maternelle

Cette année, l'école accueille plusieurs enfants de moins de trois ans afin de les familiariser doucement avec un milieu dans lequel ils passeront plusieurs années. Un dispositif d'accueil des familles « jeu joue, nous jouons » sera mis en place à la rentrée de janvier à la maternelle.



# Quoi de neuf à l'école élémentaire Catherine Paysan, place d'Armes ?

## UNE ÉCOLE OUVERTE SUR LE MONDE !

### Les maternelles, CP et CE1 au Ciné-concert

Tous les enfants de maternelle, de CP et CE1 sont allés à la salle Saugonna à Mamers voir leur premier ciné-concert. Une expérience nouvelle pour eux. Sur scène, deux artistes ont réalisé tous les bruitages des courts métrages visionnés à l'aide de nombreux instruments de musique et de leurs voix.

Les petits, comme les grands, ont été subjugués ! A l'issue du spectacle, les enfants ont pu échanger avec les artistes à propos des instruments utilisés.



Mon premier ciné concert

### Des CP et CE1 à l'opéra

Les classes de Mr Hubert et Mme Vialle sont aussi allées à la salle des concerts du Mans. Ils ont assisté à un conte particulièrement savoureux du Chat perché monté en opéra. Des interprètes remarquables au chant, au piano (et aux animaux !) et une scénographie colorée pleine de surprises ont subjugué les enfants.

### Les CM1-CM2 au théâtre

Les quatre classes de CM1 et CM2 ont assisté à la pièce de théâtre « j'ai trop peur ». Ils ont eu l'occasion d'appréhender leur future entrée en sixième puis d'en reparler en classe lors des ateliers philo qui ont suivi.

### Les CP CE1 et ULIS au cinéma

Enfin les CP de Mr Hubert et Mme Pissot, de CE1 de Mme Meuley et Mme Vialle et les ULIS sont allés au cinéma voir un film d'animation « Tout en haut du Monde » à la salle Mélusine.

### Grands et Petits à l'école du spectacle

Les plus grands des classes de CM1 et CM2 de leur côté travaillent leurs sens artistiques avec Sylviane Bichet de l'EMDI. En fin d'année, ils auront le plaisir de présenter leur conte musical en public à la salle Saugonna, à Mamers. Une belle expérience pour eux.

Les plus jeunes de maternelle des classes de Mmes Pinaudier, Garcia, Landeau, Farcy et de Mr Rapicault explorent eux le domaine des arts et spectacles au travers de la danse avec une chorégraphe, Aurélie Rétif. Ils commencent en janvier un travail de création de spectacle de danse. Ils auront eux aussi le plaisir de présenter sur scène leur conte dansé à la salle Athéna de la Ferté-Bernard.

Pendant ce temps, les CP, CE1 et CE2 préparent leur concert de fin d'année à la salle Mélusine.

### Les Grandes Sections en randonnée contée

Les Grandes Sections sont parties au Mans aux Etangs Chauds en randonnée contée. Cette journée alliait la découverte de la nature et l'écoute de contes au détour des chemins empruntés.



Lecture de livre au détour de la randonnée contée des GS

### Les CM au salon du livre au Mans

Les quatre classes de CM ont participé à un concours organisé par Faire Lire au Mans. La qualité de leurs productions plastiques leur ont permis d'être sélectionnées pour aller rencontrer des auteurs au salon du livre du Mans. Une belle expérience pour eux.



Modulo'elec l'évolution des ampoules

### Les scientonautes de Maine Science à l'école

Pendant une semaine et demie, les élèves de toutes les classes élémentaires se sont succédé sur l'exposition Modulo'Elec concoctée par l'association Maine Science sur l'électricité. La fée électricité n'a plus de secret pour eux. Avec un enseignant intervenant, ils ont ensuite, par groupe, expérimenté en ateliers, pour les uns les circuits électriques, pour les autres l'électricité statique.



Salon du livre, rencontre avec une autrice

# Quoi de neuf au Sacré-Cœur ?

## UNE RENTRÉE SCOLAIRE AVEC DES EFFECTIFS EN HAUSSE

**Avec un effectif de 119 élèves, l'école du sacré Cœur  
a ouvert une cinquième classe.**



Les élèves de CE1 dans leur nouvelle classe

Une belle classe claire, sortie de terre durant l'été grâce à l'investissement des familles et de l'OGEC de l'école et la réactivité des artisans. Inaugurée le 22 octobre en présence de Mr Vogel, sénateur de la Sarthe, Mr Barré, maire de Bonnetable, la salle porte le nom de Michel Ansquer, ami et bienfaiteur de l'école.

Mme Bourgoïn succède à Mr Jardin à la direction de l'établissement ; elle a en charge la classe de TPS/PS/MS ; Mme Lucile Bourrelier assure la décharge de direction le jeudi.

Madame Karine Sabare accueille les enfants de MS/GS, Juliette Bourcier ceux de CE2 CM1, Géraldine Mohen des CE1/CM2, et Mélanie Héard les élèves

de CP/CE1.

L'équipe compte aussi sur Mme Jamila Sabri, enseignante spécialisée. Cette dernière prend en charge des petits groupes d'enfants pour remédier ponctuellement à des difficultés d'apprentissage.

L'établissement propose un accueil dès la TPS et deux ASEM sont présentes et accompagnent les enfants dans les classes maternelles.

### Notre projet d'année

Les explorateurs guideront notre année scolaire.

Nous avons commencé la tête dans les

étoiles avec l'exploration de l'espace, nous irons à la découverte « du nouveau monde » avec les grands navigateurs et enfin nous explorerons les fonds marins.



Un jour j'irai sur la lune avec maman

Que ce soit par les lectures d'Antoine de Saint Exupéry et Jules Verne, ou les aventures de Jacques Yves Cousteau et Thomas Pesquet, nous voulons montrer à nos élèves la beauté du monde qui nous entoure et les inviter à s'arrêter, observer, explorer...

Une finalité en musique et un spectacle : Le vendredi, les enfants se rendent à l'école de musique.

Ecoute, rythme, chant sont au programme, avec l'intervenante Sylviane ils se préparent pour un beau spectacle de fin d'année.

## Renseignements et inscriptions

Les inscriptions pour la rentrée prochaine sont ouvertes.

Pour découvrir notre école, inscrire votre enfant, des portes ouvertes auront lieu le 19 mars\* et des matinées d'accueil seront proposées aux familles des futurs TPS et PS les samedis 7 mai, 4 et 18 juin.

Lors de ces matinées, les familles et leurs enfants se rencontrent, jouent dans la classe, échangent avec l'enseignante. C'est l'occasion de faire connaissance et de se séparer

en douceur.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le chef d'établissement par mail à [ec.bonnetable.sacrecoeur@ddec72.org](mailto:ec.bonnetable.sacrecoeur@ddec72.org) ou au 02 43 29 31 01. Mme Bourgoïn vous proposera un temps d'échange pour vous présenter l'école et répondre à vos questions

\* Si la crise sanitaire ne permet pas les portes ouvertes sous la formule que nous connaissons tous, un accueil personnalisé se déroulera à cette même date.



Une classe vivement décorée

# La maison relais, un lieu pour se reconstruire

**Depuis deux ans, l'association sarthoise TARMAC est présente sur la commune. En effet, c'est elle qui a la gestion de la Maison Relais située dans le bâtiment communément appelé « foyer logement » rue Horncastle. Elle partage les lieux avec la Résidence Autonomie Bellevue et le cabinet médical. Le bâtiment est la propriété de Sarthe Habitat, il est géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'association en est la locataire.**

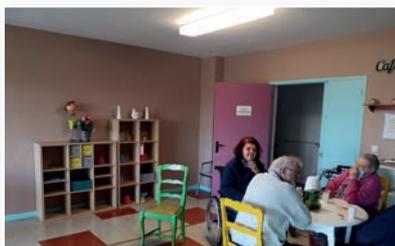


Vue de façade de la résidence

Les missions de l'association sarthoise sont de mettre à l'abri, orienter, soutenir et accompagner tous ceux et toutes celles qui, pour des raisons diverses affrontent des situations d'exclusion. Pour cela, elle gère différents dispositifs et structures sur le territoire, chacun d'entre eux ayant ses propres missions et objectifs.

Sur le site internet de TARMAC, son président Yves Rouault résume en disant « *Nous prenons les personnes là où elles en sont, comme elles sont et nous développons des moyens dont elles peuvent se servir pour s'en sortir.* »

La Maison Relais sur Bonnetable accueille



10h00, le café du matin, un moment de partage dans la salle commune à la résidence autonomie et à la maison relais

seize résidents dans des appartements individuels. Une cuisine et une grande salle communes sont utilisées à des fins pédagogiques. Ces personnes ont des parcours de vie, et des profils différents, mais sont souvent en rupture avec leur famille. Elles bénéficient de l'aide d'une assistante sociale et d'une coordinatrice sociale salariées de l'association pour leurs démarches administratives et professionnelles, d'aide dans la gestion de leur budget, dans les déplacements hors commune... A ce jour, une grande majorité sont des hommes et la moyenne d'âge est relativement élevée. Ce dispositif peut être un tremplin pour remettre en mouvement, retrouver une stabilité, mais peut aussi être un lieu d'accueil sur un temps plus important.

Le CCAS est d'ailleurs un partenaire privilégié pour l'équipe de la Maison Relais. Des activités communes sont proposées aux résidents afin de créer du lien entre eux mais également avec les locataires de la Résidence Autonomie. Chaque matin, un moment autour d'un café réunit les volontaires. Ces

personnes sont également en demande pour partager divers moments avec des gens extérieurs à la structure. Certaines œuvrent dans des associations locales.

Pour intégrer ce dispositif, une demande doit être faite à l'association. Un comité analyse alors les dossiers et oriente les personnes vers ce qui lui correspond au mieux en fonction également des disponibilités des lieux d'accueil. Les assistantes sociales de secteur peuvent être le premier maillon de cette chaîne administrative.



Un ruban coupé qui marque l'inauguration officielle

Le jeudi 2 décembre, la Maison Relais de Bonnetable a ouvert ses portes pour son inauguration officielle. Des élus et partenaires locaux étaient présents dont monsieur Barré, Maire, monsieur Vogel, Sénateur et monsieur Lemonnier, Conseiller Départemental. Ce fut l'occasion de rencontrer les résidents tout en découvrant leurs lieux de vie, collectifs et individuels.

Ce moment convivial a été rythmé par les discours de monsieur Barré, Maire, monsieur Rouault, Président de l'association Tarmac, de madame Leroux, Vice-Présidente du Conseil Départemental, de madame Labrette-Ménager, Présidente de Sarthe Habitat et de monsieur Gentes, Directeur-Adjoint de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités. Les intervenants ont souligné l'importance du développement des services sur les territoires ruraux.

# Nouveau curé de Bonnétable : rencontre avec le Père Guy

**A la demande de l'évêque Monseigneur Yves Le Saux, et après six années passées sur le territoire de Bonnétable, le Père Jean-Christophe Delente a rejoint la paroisse Saint-Martin, à Pontlieue, au Mans. Il est remplacé par le Père Guy Kalubi-Walelu qui n'est pas tout à fait un inconnu, puisqu'il nous vient de la communauté de communes voisine, Maine Coeur de Sarthe.**

## Quel est votre parcours religieux ?

Mon nom est Guy Kalubi. Je suis originaire de la République Démocratique du Congo. Après mes études philosophiques et théologiques, j'ai travaillé dans différentes paroisses du Congo Kinshasa. Puis je suis parti en mission religieuse au Congo Brazzaville où je suis resté 6 ans. J'étais en charge de plusieurs paroisses, dans l'administration et aussi responsable dans le domaine de l'éducation. En 2011, je suis parti à Rome pour une licence canonique en théologie. Deux ans plus tard, j'ai été nommé vicaire à La Ferté-Bernard, puis en 2016, l'évêque m'a nommé curé de La Bazoge et Sainte-Jamme.

## Comment s'est déroulée votre arrivée à Bonnétable ?

L'évêque m'a attribué la paroisse de Bonnétable en septembre dernier et j'y ai célébré la messe d'installation le 3 octobre 2021. La communauté des chrétiens m'a très bien accueilli. La paroisse de Bonnétable comprend 12 communes au total et je construis mon planning de présence avec l'équipe d'animation pastorale. Bonnétable est une belle ville et ses habitants sont



Guy Kalubi est originaire de la RDC



Le Père Guy recevant les 12 clés de la paroisse

accueillants. Partout où je passe, je trouve un climat chaleureux dans l'accueil.

## Quels sont vos objectifs de travail, vos souhaits ?

Je suis là pour apporter du soin. Du soin spirituel par la prière mais aussi par l'échange. La crise sanitaire a diminué les échanges entre les personnes. Les gestes barrières, le confinement ont mis les gens mal à l'aise alors qu'on a tous besoin d'entrer en relation les uns avec les autres et d'une chaleur fraternelle. De même, les personnes âgées, les personnes seules ont besoin de soutien. Il est important d'aller les visiter. Les jeunes ont aussi besoin que l'on s'intéresse à eux. Le curé n'est pas là que pour les chrétiens. Tous les citoyens peuvent avoir besoin et demander du soutien. Je suis disponible pour tout le monde.

Quant à mes souhaits, je crois à la collaboration entre la paroisse et les acteurs de terrain, notamment les associations et je suis prêt à rendre visite aux unes et aux autres, si l'on m'y invite.

**Pour mémoire, la paroisse de Bonnétable est composée de 12 communes : les 10 de l'ancienne communauté de communes Maine 301, ainsi que Saint-Célerin et Torcé-en-Vallée.**

**Pratique :  
Presbytère de Bonnétable  
44 rue du Maréchal-Leclerc -  
72110 Bonnétable  
02 43 29 31 50  
paroisse.bonnetable@sarthecatholique.fr**

## Cheveux argentés : une édition de retrouvailles !

On se souvient que le repas 2020 des Cheveux argentés n'avait pu se tenir en raison du Covid-19. Après s'être longtemps interrogée cette année encore, la municipalité a décidé de maintenir la tradition pour 2021, les directives préfectorales étant plus favorables. Et c'est avec toutes les précautions requises (contrôle du passe sanitaire et masque lors des déplacements) que le maire et l'équipe de bénévoles ont pu recevoir les 120 convives inscrits, dont une quinzaine en provenance de l'Ehpad et leurs

accompagnants, ainsi que des habitants de la résidence autonomie. Bien entendu, Cédric Vinter a établi un menu qui a ravi tout le monde, de même que Thierry Desauvay a assuré l'animation tout au long de ce doux après-midi. Point d'orgue à la journée, le vibrant hommage rendu à la doyenne et au doyen de la salle. Et si Jean Gauthier ne semblait pas surpris de figurer encore, Yvette Launay, 95 ans comme lui, était tout intimidée d'être présente à ses côtés. Quoi qu'il en soit, une belle longévité saluée par l'ensemble des spectateurs.



Cheveux argentés - nos doyens 2021 félicités

## Automnales de peinture, comme un air de printemps !



Une magnifique édition des Automnales

L'association culturelle intercommunale de Bonnetable s'est également posé la question du maintien de sa manifestation, elle aussi annulée l'an

dernier. L'histoire montre aujourd'hui que Serge Saillant et son équipe ont eu raison de s'entêter et de consacrer leur énergie à cette lourde organisation. La cinquantaine de peintres habituelle a répondu « présent » et déployé ses couleurs. S'il ne s'agit pas forcément des mêmes à chaque fois, on peut remarquer que bon nombre d'entre eux sont désormais connus du public. Exemple avec Nicolas Pizy, l'invité d'honneur et vainqueur de la précédente édition. Et des visiteurs, il y en a eu puisque pas moins de 700 personnes sont venues déambuler dans les allées d'une salle Mélusine transformée en halle aux peintres le temps d'un

week-end. Un moment attendu des artistes eux-mêmes, dont certains reconnaissent avoir peu travaillé durant la crise sanitaire et à cause d'elle, et qui craignaient une moindre fréquentation. C'est pourtant en nombre également que les spectateurs sont restés pour assister à la traditionnelle remise des prix. Le public a décerné la place de vainqueur à Alain Delattre, dont c'était la première participation et reviendra de Vendée l'an prochain en tant qu'invité d'honneur. Arrivent ensuite Thérèse Launay, de Ségrie, et Michel Fourreau, de Souillé, tous les deux habitués du salon dont la 10e édition aura lieu les 12 et 13 novembre prochains.

## 11 Novembre : une commémoration très largement suivie

Après deux années d'interruption, les habitants de Bonnetable ont pu renouer avec la tradition, en commémorant l'armistice du 11 Novembre 1918. Ils étaient nombreux dès 9h00, devant la petite église d'Aulaines, pour assister à la messe célébrée par le Père Guy pour la première fois. Encore plus nombreux à la sortie pour l'émouvant hommage aux Poilus, en compagnie des pompiers et de l'Harmonie de Beaufay. Encore présents, les enfants du Conseil municipal "Jeunes", pour leur première commémoration dans le cimetière de Bonnetable, auprès des monuments aux morts de 1870-71 et de 1914-18. Toujours plus nombreux, les habitants,

formant le défilé avec l'ambassadrice de Bonnetable et les porte-drapeaux, tous derrière la fanfare pour contourner l'église St Sulpice et se mettre en ordre place du Souvenir. C'est ici que le Colonel Cottais, accompagné de Bernard Gaignard, a pu remettre la médaille d'honneur à Joël Petit pour avoir combattu en Afrique du Nord, ainsi qu'à Steve Thomas pour sa participation à des opérations extérieures. Après deux années donc, le public a pu entendre le message délivré par le maire, chanter ensemble La Marseillaise et les enfants recevoir les traditionnels bonbons pour leur présence et patience.



Les médaillés Steve Thomas et Joël Petit

# Nous avons le plaisir d'accueillir

- **Noam PAUMARD**  
né le 20 juin 2021 à Le Mans
- **Zoé AUTIN**  
née le 08 juillet 2021 à Le Mans
- **Zaëlie BOISSON**  
née le 23 juillet 2021 à Le Mans
- **Maddy LOPEZ BAUMGARTHEN**  
née le 12 août 2021 à Le Mans
- **Ambre BOULAY**  
née le 27 août 2021 à Le Mans
- **Emma GORGET**  
née le 06 septembre 2021 à Le Mans
- **Brian ANGERS**  
né le 24 septembre 2021 à Le Mans
- **Mia SIGOIGNE**  
née le 09 octobre 2021 à Le Mans
- **Ousmaïda BACAR**  
née le 18 octobre 2021 à Le Mans
- **Sorën RIET GUYOMARD**  
né le 31 octobre 2021 à Le Mans
- **Liam PROVOST**  
né le 08 novembre 2021 à Le Mans
- **Lyvio ERNEST**  
né le 18 novembre 2021 à Le Mans
- **Nathan CABARET**  
né le 30 novembre 2021 à Le Mans
- **Victoire LEMERCIER**  
née le 10 septembre 2021 à Bonnétable

**Nous leur souhaitons la bienvenue sur Terre !**

## Ils se sont unis dans notre mairie

- **Fabrice HERON et Graziella JARRY**  
mariés le 10 juillet 2021
- **Benoit JAGOU et Amandine CHÉREAU**  
mariés le 24 juillet 2021
- **Marcel CAREL et Sonia CHAMPION**  
mariés le 14 août 2021
- **Thomas GINIÈS et Caroline COMPAGNON**  
mariés le 21 août 2021
- **Virgile AUBEUF et Sabine VEYSSIÈRE**  
mariés le 28 août 2021
- **Michaël DREUX et Claire MOREAU**  
mariés le 11 septembre 2021

**A tous, nos vœux de bonheur !**

**HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC :**  
8h30 / 12h00 puis 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi  
8h30 à 12h00 le vendredi  
Le samedi sur rendez-vous uniquement



**BONNETABLE POINT COM**

**MAIRIE DE BONNÉTABLE**

Rue Maréchal Leclerc - 72110 Bonnétable

Tél. : 02 43 29 30 20 - Fax : 02 43 29 16 09 - Email : [mairie@bonnetable.fr](mailto:mairie@bonnetable.fr)

[www.bonnetable.fr](http://www.bonnetable.fr)